

inspection académique  
Aude

académie  
Montpellier  
éducation  
nationale

56 avenue du Docteur Henri Goût  
11 816 Carcassonne  
cedex 9

téléphone  
04 68 11 57 57  
télécopie  
04 68 25 01 98  
ce.ia11@ac-montpellier.fr  
www.ac-montpellier.fr/ia11/

Affaire suivie par

Christelle MALLET  
Division de l'organisation scolaire  
téléphone  
04.68.11.57.90  
dos11@ac-montpellier.fr  
Réf : 23.05.11.CM.1

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'école de  
l'enseignement public  
S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés de circonscription

Carcassonne, le **27 MAI 2011**

OBJET : Dotation contrats aidés à la rentrée 2011.

Suite à la diminution de l'EUR (Enveloppe Unique Régionale des contrats aidés) pour l'année scolaire 2011-2012, je ne suis pas en mesure de maintenir le schéma actuel d'implantation des contrats aidés sur les fonctions d'aide administrative à la direction.

Par conséquent, je vous informe que l'implantation des contrats uniques d'insertion (CUI) retenue dans le 1<sup>er</sup> degré s'effectuera à raison d'un contrat aidé dans les écoles à 3 classes hors RPI et les écoles en RRS hors RPI (voir liste jointe).

Les modalités relatives aux renouvellements ou aux recrutements des salariés en contrats aidés seront détaillées dans la circulaire qui sera envoyée à ces écoles très prochainement.

L'inspecteur d'académie, directeur des services  
départementaux de l'éducation nationale

  
Olivier MALLANGUE